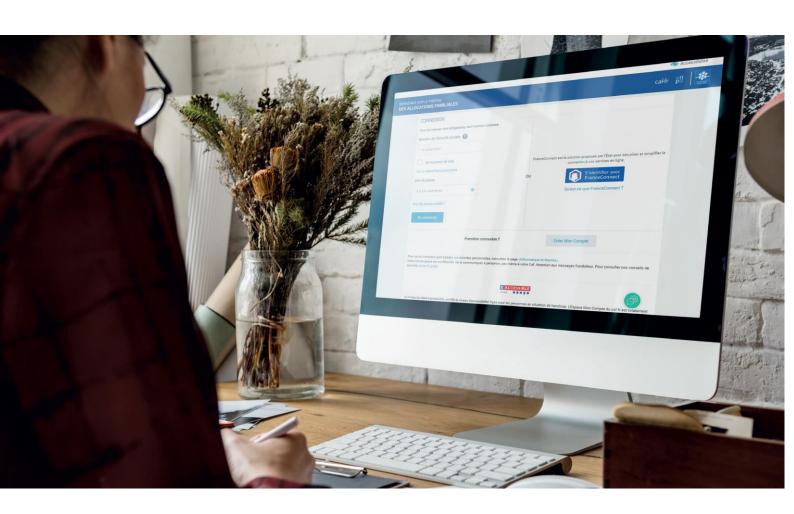




Comment faire votre déclaration trimestrielle de ressources Prime d'activité sur internet





Sommaire

Ce que je dois savoir avant de commencer ma déclaration	
trimestrielle de ressources Prime d'activité sur Internet	. 3
Pour faire ma déclaration trimestrielle de ressources Prime d'activité sur internet :	
Je commence ma déclaration trimestrielle de ressources	
Prime d'activité sur internet	. 5
Je me connecte à Mon Compte	5
Je vérifie mon profil	7
Je déclare mes ressources trimestrielles	. 9
Je vérifie les ressources préremplies	10
Je modifie des ressources préremplies	11
Je déclare mes autres ressources trimestrielles	15
Je vérifie les informations	16
Je termine ma déclaration trimestrielle de ressources 1	17

Ce que je dois savoir avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources Prime d'activité sur Internet

- Une déclaration trimestrielle est une déclaration à faire tous les 3 mois.
- Les ressources c'est l'argent que je gagne
 ou que je touche pour vivre,
 par exemple un salaire ou une indemnité de chômage.
 Les ressources s'appellent aussi revenus.
- Je fais bien attention de déclarer mes ressources
 en « montant net social ».
 Je trouve le montant net social sur mon bulletin de salaire,
 sur mon relevé de prestations ou sur le site
 mesdroitssociaux.gouv.fr.
- Je dois faire ma déclaration trimestrielle de ressources
 Prime d'activité même si je n'ai pas de ressources.

Pour faire ma déclaration trimestrielle de ressources Prime d'activité sur internet :

- Je dois avoir une adresse mail.
 Une adresse mail est une adresse informatique qui permet d'envoyer ou de recevoir du courrier sur mon ordinateur par internet.
- Je dois préparer mon numéro de sécurité sociale et mon mot de passe.

Mon numéro de sécurité sociale est écrit sur ma carte vitale.

Ce sont les 13 premiers chiffres sur ma carte vitale.

Mon mot de passe est le mot de passe que j'ai choisi quand j'ai créé mon compte sur le site caf.fr.

Mon mot de passe a :

- o au minimum 8 ou 10 caractères
- des majuscules, des minuscules et des chiffres uniquement
- Les informations que je saisis ne sont pas sauvegardées au fur et à mesure.

Je dois faire toute ma déclaration en une seule fois.



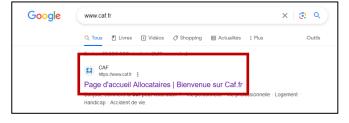
Je commence ma déclaration trimestrielle de ressources Prime d'activité sur internet

Je me connecte à Mon Compte

- Je vais sur internet, par exemple sur <u>Google.fr</u>.
- Je saisis <u>www.caf.fr</u>
 dans la barre de recherche.
 J'appuie sur la touche **Entrée.**



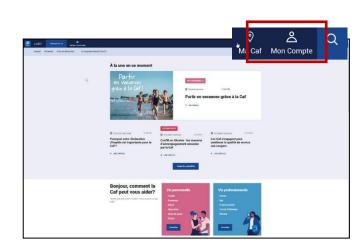
- Je sélectionne le site de la Caisse d'Allocations Familiales dans la liste.
- Je peux aussi saisir <u>www.caf.fr</u> dans la **barre d'adresse** de mon navigateur.
- 5. Je clique sur le bouton Mon Compte.



× +

Nouvel onglet

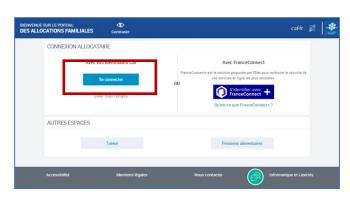
www.caf.fr

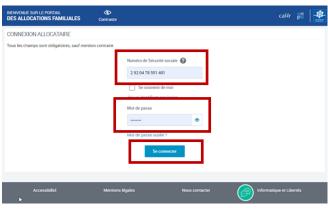


6. Je clique sur le bouton Se connecter

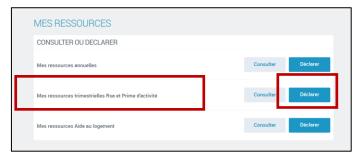


- Je saisis mon mot de passe.
 Je fais attention aux majuscules et aux minuscules.
- 9. Je clique sur le bouton **Se connecter**.
- 10. La page d'accueil de Mon Compte s'affiche.Une alerte s'affiche.Je clique sur l'alerte ou sur le lien Mes ressources.
- 11. Je vais sur la ligneMes ressources trimestriellesRsa et prime d'activité.
- 12. Je clique sur le bouton **Déclarer**.









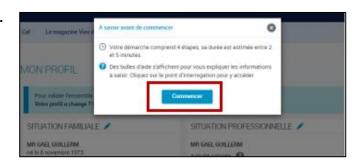
Je vérifie mon profil

- 1. Je clique sur le bouton Commencer.
- Je vérifie les informations de mon profil.
- Si des informations ont changé
 je clique sur le stylo pour les modifier.
 Par exemple :
 si j'ai changé d'adresse
 je clique sur le stylo
 à côté de Adresse.

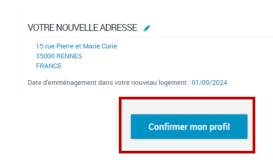
- Un message m'explique la démarche.
 Je clique sur Commencer.
- Je peux saisir ma nouvelle adresse.
 Quand j'ai terminé
 je clique sur Continuer.







 Les informations que j'ai saisies s'affichent.
 On appelle cela un récapitulatif.
 Si les modifications sont bonnes je clique sur le bouton
 Confirmer mon profil.



Je déclare mes ressources trimestrielles

Les ressources trimestrielles c'est l'argent :

- que mon employeur m'a versé
- ou que mon organisme m'a versé
- ou que j'ai reçu

pendant le trimestre, c'est-à-dire pendant 3 mois.

La CAF récupère certaines informations sur mes ressources directement auprès des impôts, de mon employeur, de France Travail...

Ces ressources sont déjà dans ma déclaration.

On dit qu'elles sont **préremplies**.

Je dois vérifier si les informations sont exactes.

Je dois regarder la ligne « montant net social » de mon bulletin de salaire ou de mon relevé de prestations ou sur le site mesdroitssociaux.gouv.fr.

Je dois saisir les ressources manquantes.

Je dois saisir le montant net social des ressources manquantes.

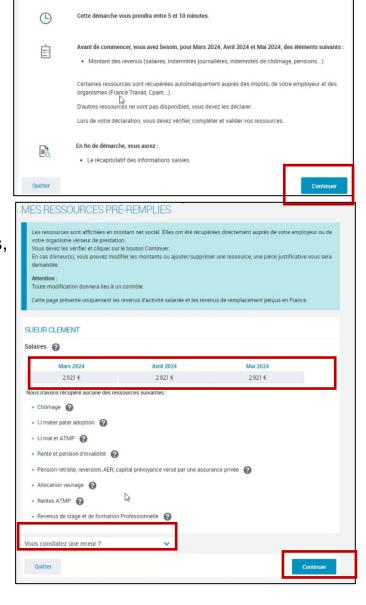
Je vérifie les ressources préremplies

Je lis les explications.
 Je clique sur Continuer.

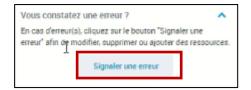
- 2. Je vérifie les ressources préremplies, en montant net social par exemple le salaire versé par mon employeur en mars, avril et mai.
- 3. Si les montants sont corrects je clique sur **Continuer**.
- 4. Si les montants ne sont pas corrects je clique sur

Vous constatez une erreur?

Je clique sur le boutonSignaler une erreur qui apparait.



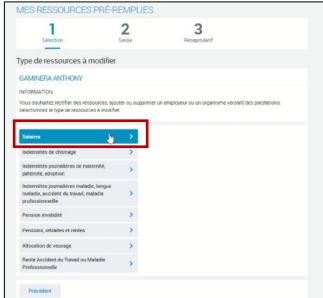
MES RESSOURCES PRÉ-REMPLIES



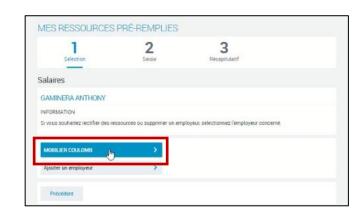
Je modifie des ressources préremplies

- Je lis les explications.
 Je clique sur Commencer.
- Je clique sur la ressource à modifier.Par exemple mon salaire.





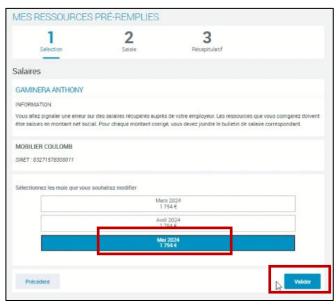
 Je sélectionne mon employeur.
 Je peux aussi ajouter un nouvel employeur.

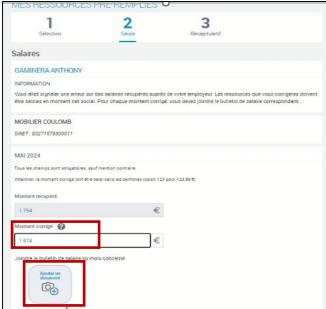


4. Je sélectionne le **montant** à modifier et je clique sur **Valider**.



 Je dois ajouter le bulletin de salaire avec ce nouveau montant net social.
 Je clique sur Ajouter un document.



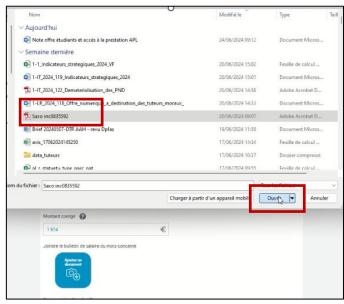


- 7. Je sélectionne mon bulletin de salaire sur mon ordinateur.
- 8. Je clique sur Ouvrir.
- 9. Le fichier est ajouté.

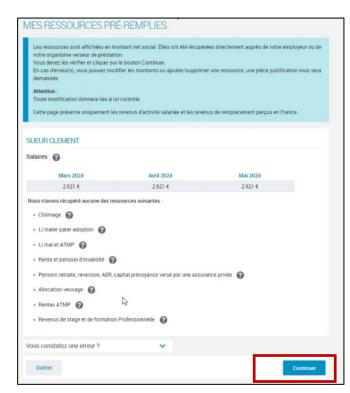
- Si ma modification est correcte je clique sur Confirmer.
- Le récapitulatif de mes modifications s'affiche.
- 12. L'écran de ressources préremplies
 - Je clique sur Continuer.

s'affiche de nouveau.

Je clique sur Continuer.







13. Si je suis en couple,

je vérifie les ressources préremplies en montant net social de mon conjoint : je vais à l'étape 2 en haut de la page 10. Je vérifie les ressources préremplies. Je fais les modifications si nécessaire.

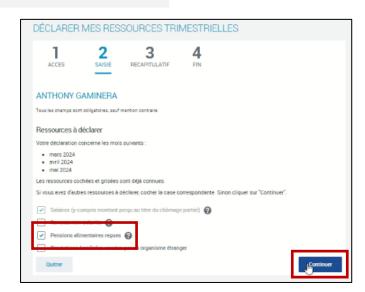
14. Je lis les instructions puis je clique sur Continuer.

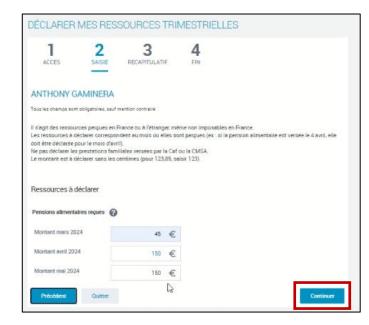


Je déclare mes autres ressources trimestrielles

- Je sélectionne les autres ressources que je reçois, par exemple une pension alimentaire.
- 2. Je clique sur Continuer.

 Je saisis les montants pour chaque mois.
 Je clique sur Continuer.





Je vérifie les informations

1. Je vérifie les informations sur le récapitulatif. Je peux cliquer sur Quitter si les informations ne sont pas correctes. **Attention**: mes modifications ne sont pas sauvegardées.

2. Si les informations sont correctes je clique sur Valider.



3. Si je suis en couple,

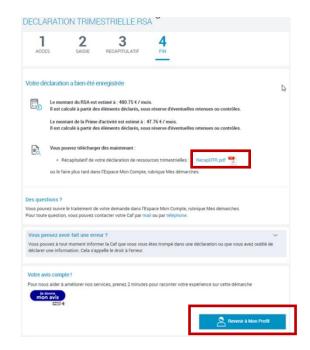
je vérifie les ressources préremplies de mon conjoint :

je vais à l'étape 1 de la page 13.

Je saisis les autres ressources de mon conjoint.

Je termine ma déclaration trimestrielle de ressources

- J'arrive à la dernière étape de la déclaration.
- Je peux télécharger ma déclaration.
 Je clique sur le lien recapDTR.pdf.
- Je peux quitter la déclaration de ressources.
 Je clique sur le bouton Revenir à mon profil.





Ce document accessible à tous a été transcrit par <u>Com'access</u> avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)
Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : <u>www.inclusion-europe.eu/easy-to-read</u>
© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Nous remercions vivement Tess et Anthony du collectif CAP'acité (www.capacite.net) pour la relecture et la validation du document.